

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mourad Guellaty et Mr Nouredine BEN ARBIA.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2018	31-déc-2017
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	187 160	16 237
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	259 776	287 661
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	410 664	235 912
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	57 108	53 674
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	8 298	6 656
AC7- Autres actifs	4.7	13 293	11 300
TOTAL ACTIFS		936 351	611 492
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	141 278	53 034
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	247 091	94 036
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	422 782	370 751
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	35 906	0
PA5 - Autrespasifs	4.12	12 028	18 379
TOTAL PASSIFS		859 085	536 200
Capitauxpropres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		1 236	917
CP3 – Résultats reportés		6 056	6 174
CP4 - Résultat de la période		1 974	201
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	77 266	75 292
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		936 351	611 492

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc- 2018	31-déc- 2017
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.14	2 723	1 998
HB 2 – Crédits documentaires		9 658	13 755
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		12 381	15 753
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.15	41 656	32 575
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		41 656	32 575
Engagements reçus			
HB 7 – Garanties reçues	4.16	284 509	163 494
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		284 509	163 494

Etat de résultat

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.18	33 393	20 305
PR2 - Commissions (en produits)	4.19	5 848	5 804
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.20	1 347	5 670
Total produits d'exploitation bancaire		40 588	31 780
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.21	(14 747)	(9 478)
CH2 - Commissions encourues	4.22	(957)	(891)
Total charges d'exploitation bancaire		(15 704)	(10 368)
PRODUIT NET BANCAIRE		24 884	21 411
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.23	(1 269)	43
PR 7 – Autres produits d'exploitation		554	344
CH 6 - Frais de personnel	4.24	(12 339)	(10 439)
CH 7 - Charges généraux d'exploitation	4.25	(8 852)	(6 782)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(994)	(1 095)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 984	3 483
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.26	1 346	19
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 195)	(1 082)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 135	2 420
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.27	(161)	(2 218)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 974	201
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.28	0,290	0,030

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		38 945	30 774
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(13 834)	(9 348)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(126 208)	(32 009)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		39 626	42 422
Titres de placements		(3 000)	8 000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(8 603)	(11 068)
Autres flux de trésorerie		(14 619)	(8 372)
Impôts sur les sociétés payés		(1 402)	(2 055)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(89 095)	18 343
Activités d'investissement			
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 676)	(3 661)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 676)	(3 661)
Activités de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts		34 958	-
Emissions d'actions		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		34 958	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(56 813)	14 682
Liquidités et équivalents en début d'exercice		115 046	100 364
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.29	58 233	115 046

Notes aux états financiers au 31 Décembre 2018

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- **Provisions sur engagements**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0 %
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
- B2 : Actifs incertains	20 %
- B3 : Actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

- **Intérêts encourus et charges assimilés :**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

- **Fonds de garantie des dépôts :**

Pour le calcul de la cotisation annuelle au fonds de garantie des dépôts, la banque a appliqué les dispositions de l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, qui a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risques aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...)

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques	20% et 33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention ;
- leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que

l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6. Retraitement pour les besoins de la comparaison :

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données relatives à l'exercice 2017 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Description	Rubrique	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement	Commentaire
Etat de résultat					
Intérêts encourus et charges assimilées	CH1	(10 388)	910	(9 478)	Reclassement de la cotisation du fonds de garantie des dépôts
Charges générales d'exploitation	CH7	(5 872)	(910)	(6 782)	
Etat de flux de trésorerie					
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10 258)	910	(9 348)	Reclassement de la cotisation du fonds de garantie des dépôts
Autres flux de trésorerie		(7 462)	(910)	(8 372)	

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **187 160** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Caisse	5 475	6 500
BCT	181 685	9 737
TOTAL	187 160	16 237

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **259 776** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Créances sur les établissements bancaires	208 004	248 489
Comptes Ordinaires chez les correspondants	38 753	40 011
Placements chez la BCT	32 596	13 124
Placements chez les correspondants	135 512	191 868
Créances sur les Etablissements bancaires	993	2 745
Créances rattachées	150	741
Créances sur les établissements financiers	51 772	39 172
Créances sur les Etablissements Financiers	51 278	38 969
Créances rattachées	494	203
TOTAL	259 776	287 661

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	129 232	78 772	-	-	208 004
Comptes Ordinaires chez les correspondants	38 753	-	-	-	38 753
Placements chez la BCT	32 596	-	-	-	32 596
Placements chez les correspondants	57 733	77 779	-	-	135 512
Créances sur les Etablissements bancaires	-	993	-	-	993
Créances rattachées-AC2B	150	-	-	-	150
Créances sur les établissements financiers	7 772	44 000	-	-	51 772
Créances sur les Etablissements Financiers	7 278	44 000	-	-	51 278
Créances rattachées-AC2F	494	-	-	-	494
TOTAL	137 004	122 772	-	-	259 776

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaires.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **410 664** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Comptes débiteurs	10 358	5 332
Comptes courants débiteurs	10 358	5 332
Autres concours à la clientèle	417 868	246 422
Escompte commercial	15 327	6 891
Crédits à Court Terme	155 731	49 638
Crédits à Moyen et Long Terme	225 839	174 105
Crédits de consolidation	715	408
Impayés	16 304	12 980
Produits à recevoir	4 504	2 715
Produits perçus d'avance	(552)	(315)
Total Créances Brutes	428 226	251 754
Provisions affectées	(9 053)	(8 312)
Agios réservés	(7 471)	(6 492)
Provisions Collectives	(1 038)	(1 038)
TOTAL	410 664	235 912

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Classe A	397 061	232 197
Classe B1	12 996	3 203
Total Créances performantes	410 057	235 400
Classe B2	1 363	839
Classe B3	909	834
Classe B4	15 897	14 681
Total Créances non performantes	18 169	16 354
TOTAL	428 226	251 754

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	10 358	-	-	-	10 358
Comptes courants débiteurs	10 358	-	-	-	10 358
Autres concours à la clientèle	163 360	59 635	176 152	18 721	417 868
Escompte commercial	10 163	4 591	573	-	15 327
Crédits à Court Terme	123 460	25 591	6 680	-	155 731
Crédits à Moyen et Long Terme	9 426	29 347	168 345	18 721	225 839
Crédits de consolidation	55	106	554	-	715
Impayés	16 304	-	-	-	16 304
Produits à recevoir	4 504	-	-	-	4 504
Produits perçus d'avance	(552)	-	-	-	(552)
Total Créances Brutes	173 718	59 635	176 152	18 721	428 226

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 60 737KDT.

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Encours des créances douteuses	18 169	16 355
Stocks de provisions de début d'exercice	(8 312)	(8 059)
Dotation de l'exercice	(1 788)	(1 608)
Reprise de l'exercice	1 046	1 355
Stocks de provisions à la fin d'exercice	(9 053)	(8 312)

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 Décembre 2018, l'encours des créances classées s'élève à 18 169 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 7 471 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions.

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 57 108 KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Titres de placement	57 108	53 674
Bons de trésor assimilables (BTA)	55 000	52 000
Décote/Prime	(569)	(419)
Produits à recevoir	2 677	2 093
TOTAL	57 108	53 674

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	52	52

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à **8 298** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2017	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2018	Amortissement 31/12/2017	Cession / Régularisation	Dotation 2018	Amortissement 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
Agencements, Aménagements Installations	5 964	135	6 098	(2 934)	(246)	(595)	(3 774)	2 324
Immeubles	299	-	299	(82)	0	(10)	(91)	207
Matériel de Transport	648	157	805	(355)	-	(141)	(496)	309
Matériel Informatique	1 289	69	1 358	(1 163)	(0)	(84)	(1 247)	111
Mobilier et Matériel de Bureau	589	1	590	(561)	246	(73)	(388)	202
Logiciels Informatiques	3 228	381	3 609	(3 112)	0	(91)	(3 204)	405
Avances sur Immobilisations	2 845	1 894	4 739	-	-	-	-	4 739
TOTAL	14 862	2 636	17 498	(8 206)	0	(994)	(9 200)	8 298

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **13 293** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Crédits au personnel	8 224	6 680
Charges Constatées d'avance	364	103
Autres	5 102	4 704
Total	13 691	11 487
Provisions pour dépréciation	(398)	(187)
TOTAL	13 293	11 300

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **141 278** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunt auprès de la BCT	141 000	53 000
Dettes rattachées	278	34
TOTAL	141 278	53 034

La ventilation des emprunts auprès de la BCT selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunt auprès de la BCT	94 000	47 000	-	-	141 000
Dettes rattachées	20	258	-	-	278
TOTAL	94 020	47 258	-	-	141 278

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **247 091**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunts interbancaires	217 701	22 751
Dépôts des établissements bancaires	27 765	70 444
Dépôts des établissements financiers	1 604	840
Dettes rattachées	21	2
TOTAL	247 091	94 036

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	217 701	-	-	-	217 701
Dépôts des établissements bancaires	27 765	-	-	-	27 765
Dépôts des établissements financiers	1 604	-	-	-	1 604
Dettes rattachées	21	-	-	-	21
TOTAL	247 091	-	-	-	247 091

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **422 782KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dépôts à vue	324 200	287 895
Dépôts d'épargne	29 386	25 632
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	49 072	41 172
Certificats de dépôts	3 500	0
Autres Sommes dues à la clientèle	16 245	15 646
Charges à payer	554	445
Intérêts payés d'avance	(175)	(38)
TOTAL	422 782	370 751

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	324 200	-	-	-	324 200
Dépôts d'épargne	29 386	-	-	-	29 386
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	13 560	32 430	3 082	-	49 072
Certificats de dépôts	3 500	-	-	-	3 500
Autres Sommes dues à la clientèle	16 245	-	-	-	16 245
Charges à payer	554	-	-	-	554
Intérêts payés d'avance	(175)	-	-	-	(175)
TOTAL	387 270	32 430	3 082	-	422 782

Note 4.11 – Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de ce poste s'élève à **35 906 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunts obligataires	20 000	-
Autres emprunts	14 958	-
Dettes rattachées	948	-
TOTAL	35 906	0

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	3 749	15 120	1 131	20 000
Autres emprunts	-	-	14 958	-	14 958
Dettes rattachées	-	944	4	-	948
TOTAL	-	4 693	30 082	1 131	35 906

Note 4.12 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **12 028**KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dettes au personnel	3 946	2 782
Dettes sociales	786	649
Etat, Impôt et taxes	775	900
Provisions pour risques et charges	455	255
Comptes de suspens	4 879	11 292
Autres Passifs	1 187	2 501
TOTAL	12 028	18 379

Note 4.13 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2018, le capital social s'élevait à **68 000** KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action.

Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à **77 266** KDT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 31-12-2017				201	201
Solde au 31-12-2017	68 000	917	6 174	201	75 292
Affectation du résultat 2017		319	(118)	(201)	-
Résultat au 31-12-2018				1 974	1 974
	68 000	1 236	6 056	1 974	77 266

La rubrique Réserves se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Primes liées au capital	-	-
Réserves Légales	1036	717
Réserves statutaires	-	-
Réserves ordinaires	200	200
Autres réserves	-	-
	1236	917

Note 4.14 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à **2 723 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	2 723	1 998
TOTAL	2 723	1 998

Note 4.15 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à **41 656 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	41 656	32 575
TOTAL	41 656	32 575

Note 4.16 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à **284 509 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Garanties reçues des banques	226 608	152 382
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	-	1 853
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	780	179
Garanties de l'Etat	57 121	9 080
TOTAL	284 509	163 494

(*)Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.17 – Opérations de change

Au 31 Décembre 2018, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

Au 31 Décembre 2018, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir/devise à Livrer : 3 417 KDT

Au 31 Décembre 2018, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note 4.18 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **33 393 KDT** au titre de l'exercice 2018 contre **20 305 KDT** en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	10 473	7 225
Intérêts sur créances sur la clientèle	22 920	13 080
TOTAL	33 393	20 305

Note 4.19 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **5 848** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **5 804** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 604	1 413
Commission d'intermédiation	107	101
Opérations de commerce extérieur	1 107	1 486
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	469	626
Gestion, étude des engagements	1 344	1 265
Monétique	728	534
Autres commissions	489	378
TOTAL	5 848	5 804

Note 4.20 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **1 347** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **5 670** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Gain / perte de change	(2 985)	639
Revenu Portefeuille titres de placement	4 332	5 032
TOTAL	1 347	5 670

Les revenus du Portefeuille titres de placement correspondent exclusivement à des intérêts sur BTA.

Note 4.21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **14 747** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **9 478** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	9 721	7 366
Intérêts sur dépôts de la clientèle	3 959	2 111
Intérêts sur emprunts obligataires	1 067	-
TOTAL	14 747	9 478

Note 4.22 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent **957** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **891** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	238	171
Frais de traitement des cartes	326	260
Commissions SIBTEL	28	44
Commissions sur opérations la BCT	42	59
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	10	44
Charges sur engagements de garantie	313	313
TOTAL	957	891

Note 4.23 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(1 788)	(1 608)
Dotation pour provision collective	-	(75)
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 046	1 342
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	13
Pertes sur créances abandonnées	(117)	-
Coût Net du Risque de crédit	(859)	(328)
Provisions pour Risques & charges Divers	(200)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	(210)	(187)
Reprise de provisions pour charges divers	-	578
Coût Net du risque	(1 269)	63

Note 4.24 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **12 339** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **10 439** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Rémunération de personnel	9 749	8 316
Charges sociales et autres cotisations	1 974	1 935
Autres charges liées au personnel	616	188
TOTAL	12 339	10 439

Note 4.25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **8 852** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **6 782** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Loyers, Eau et Electricité	1 673	1 501
Frais de licences informatiques	1 042	788
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	962	831
Frais de communication	528	394
Divers honoraires	595	352
Frais divers d'exploitation	2 578	2 006
Fonds de garantie des dépôts (*)	1 434	910
Contribution sociale de solidarité	40	-
TOTAL	8 852	6 782

(*) Les données au 31 décembre 2017 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **1 348** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **19**KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Reprise cotisation fonds de garantie des dépôts	860	-
Locations d'immeuble	482	
Autres	4	19
TOTAL	1 346	19

Note 4.27 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **161** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **2 218**KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Contribution conjoncturelle	161	139
Redressement fiscal	-	2 079
TOTAL	161	2 218

Note 4.28– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Résultat net (en DT)	1 973 676	201 272
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	1 973 676	201 272
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0,290	0,030

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.29 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint **58 233KDT** au 31 Décembre 2018 détaillés comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	187 160	16 237
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux établissements bancaires et financiers)	259 142	245 004
Emprunts auprès de la BCT	(141 000)	(53 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(247 069)	(93 195)
Total	58 233	115 046

5. Autres notes aux états financiers

Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC Algérie	Entité faisant partie du même groupe et ayant des directeurs en commun
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2018 s'élève à 366 KDT hors taxes.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2018 se détaillent comme suit:
 - 67% et 69% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 64% et 68% en 2017, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 33% et 31% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 36% et 32% en 2017, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payé par ABC Tunisie en 2018 a atteint 2 150 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, 4 232 KDT.

- Au 31 Décembre 2018, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 35 931 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 251 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 24 508 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2018 s'élèvent à 2 764 KDT.
- Au 31 Décembre 2018, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 180 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est 271 701 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2018 s'élèvent à 1 587 KDT.
- Durant 2018, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch s'élèvent à 245 KDT.
- Durant 2018, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 Décembre 2018, le total de ces garanties s'élève à 183 750 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 313 KDT.

7. ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC Tunis pour un montant de 5 million de USD. Au 31 décembre, l'encours de l'emprunt s'élève à 14 958 KDT et le montant des intérêts au titre de l'exercice s'élève à 4 KDT.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

8. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information payé par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 149 KDT.

9. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 42 858 KDT au 31 Décembre 2018.

10. ABC Tunisie a réalisé des opérations de placements avec ABC BSC et inversement. Au 31 Décembre 2018, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC et des placements de ABC BSC chez ABC Tunisie est nul. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 4 KDT et le montant des intérêts payés s'élève à 9 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

11. ABC Tunisie a effectué en 2018 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 Décembre 2018 à 77 779 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 455 KDT.

Operations avec ABC International Bank

12. Au cours de 2018, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC IB pour 4 KDT.

Rémunération des dirigeants

13. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2018 sont composés d'une rémunération brute de 711 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 9 KDT.

14. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'est élevée à 658 KDT.

Note 5.2– Affaires en défense :

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Affaire en cours en attente de désignation de l'audience à la cour de renvoi.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport n'est pas encore remis.

Note 5.3 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Février 2019. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 77.266 KDT, un résultat bénéficiaire de l'exercice de 1.974 KDT ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de 58.233 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

3.1 Dépenses liées à la montée en version du système d'information :

Nous attirons l'attention sur le paragraphe 8 de la note 5.1 des états financiers, relative aux transactions avec ABC Bahreïn (ABC BSC). En effet, en 2018, cette dernière a entrepris, pour le compte d'ABC Tunisie, des travaux de montée en version du système d'information « Ambit ». A la date du présent rapport, les frais occasionnés par lesdits travaux ne sont pas encore facturés et il n'est pas possible d'estimer les montants correspondants.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.2 Passif éventuel

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.2 Affaires en défense » la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.3 Contrôle social

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « 5.3 Contrôle Social » La banque a reçu le 1^{er} février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

À la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification des résultats de contrôle n'est encore reçue. Le risque final ne peut pas être estimé d'une façon fiable au stade actuel. Il dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de ce contrôle n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY



Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2018 concernant les articles cités ci-dessus.

Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes conclues au cours de l'exercice 2018 et non autorisées par votre Conseil d'administration :

1. Opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès d'ABC Tunis Branch pour un montant de 5 millions de USD. Au 31 décembre 2018, l'encours de l'emprunt s'élève à 14 958 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice s'élève à 5 KDT.

2. Opérations réalisées avec ABC Bahreïn (ABC BSC) :

ABC Bahreïn (ABC BSC) a réalisé au courant de 2018, pour le compte d'ABC Tunisie, un projet de montée en version de son système d'information « Ambit ». Les frais et les coûts relatifs aux travaux entrepris ne sont pas encore facturés.

3. Opérations avec ABC International Bank

Au cours de 2018, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur auprès d'ABC IB pour 4 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

1. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

- a) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31/12/2018, la somme de ces garanties s'élève à 183 653 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2018, la commission payée par ABC Tunisie en faveur de ABC Tunis Branch s'élève à 313 KTND.
- b) ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2018 est de 366 KTND.
- c) Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2018 se détaillent comme suit :
 - ABC Tunisie a refacturé 33% et 31% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
 - ABC Tunis Branch a refacturé 67% et 69% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2018 a atteint 2 150 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 4 232 KDT.

- d) ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2018, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ABC Tunisie a reçu 251 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 2 764 KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
- L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 35 931 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 24 508 KTND.
- ABC Tunisie a reçu 180 KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 587 KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.
- L'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Bank Tunisie Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 217 701 KTND contre des placements nuls d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la même date.
- Durant 2018 les opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis ont dégagé une perte de 245 KTND.

2. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC) :

- a) Au cours de 2018, ABC Tunisie a payé à ABC Bahreïn des charges relatives aux frais de licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information « Ambit », pour un montant de 1 149 KTND.
- b) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur une relation. Au 31/12/2018, la garantie s'élève à 42 858 KTND.
- c) Au 31 décembre 2018, l'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 4 KDT.
- d) Au 31 décembre 2018, l'encours des placements d'ABC BSC chez ABC Tunisie est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 9 KDT.

3. Conventions et opérations avec ABC Brazil :

ABC Tunisie a effectué en 2018 des opérations de placement avec ABC Brazil. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2018 à 77 779 KDT, et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 455 KDT.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 711 KTND dont une gratification exceptionnelle de 238 KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 9 KTND, d'une dotation aux provisions pour

congés payés de 4 KTND et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 4 KTND.

- En 2013, le Directeur Général d'ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2018 est de 219 KTND. Ce crédit a généré courant 2018 des intérêts pour un montant de 25 KTND. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- Conformément à la décision de l'AGO du 25 Avril 2018, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 658 KTND, la banque s'est chargée, en plus de couvrir les frais de voyages et de séjours des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	715 (*)	56	962	393
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	4	127	-	-
Total	719	183	962	393

(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2018 pour 4 KTND.

Tunis, le 04 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA